

« LE SYSTÈME CARCÉRAL EST ÉLOIGNÉ DU RESPECT DE LA DIGNITÉ »

INTERVIEW D'ÉRIC JAYAT, ancienne personne détenue / PROPOS RECUEILLIS PAR ANNA DEMONTIS, chargée de projet éditorial à l'ACAT / ILLUSTRATION SARAH SAIDAN

Éric Jayat a été incarcéré pendant 20 ans. Il est ce qu'on appelle un « détenu longue peine ». Il raconte son histoire et analyse la façon dont sa dignité a été bafouée par le système carcéral, même après sa libération.

Combien de temps avez-vous été incarcéré ?

Éric Jayat : J'ai été incarcéré de mes 18 ans à mes 38 ans, dont 9 ans pendant lesquels j'ai été placé en isolement judiciaire. Je me suis rendu compte que j'y avais passé 9 ans seulement quand j'en suis sorti. Ensuite, j'ai été replacé en détention normale. Je me suis évadé deux fois, ce qui m'a valu trois ans de condamnation supplémentaires pour chaque évasion, auxquels se sont rajoutés 7 ou 8 ans pour des faits commis lors de la deuxième évasion. En totalité, ma peine était de 32 ans, mais le juge d'application des peines (JAP) a décidé de me laisser une chance au bout de 20 ans. J'ai été libéré le 23 juillet 2003.

Quelles atteintes à votre dignité avez-vous subies ?

E.J. : Tout d'abord, au niveau des soins : aucun soin psychiatrique n'est proposé, le secret médical n'est pas respecté, les sorties de la prison pour raison médicale – appelées « extractions médicales » – se font au gré de la volonté de l'administration pénitentiaire. Par exemple, lorsque j'ai été incarcéré, je me suis retrouvé sans mon traitement anti-épileptique pendant 15 jours. Ensuite, il a fallu attendre très longtemps pour obtenir les bons dosages, effectuer une prise de sang et pouvoir suivre un traitement efficace. Également, pendant la période d'isolement judiciaire, j'ai souffert de rages de dents qui se sont transformées en pourrissements. Comme mon isolement judiciaire avait été prononcé à la suite d'une évasion, il était hors de question de m'emmener à l'hôpital.

Les dentistes de l'établissement ne pouvaient pas me soigner car ils n'avaient pas le matériel chirurgical nécessaire. Je me suis donc arraché 7 ou 8 dents avec une fourchette et un petit couteau, sans que personne ne se soucie de ce qui se passait dans ma cellule. Globalement, j'ai manqué de tout pendant ma détention : de vêtements, de travail, de soins, de nourriture correcte, etc. Il faut tout de même préciser que la dignité est une notion mouvante et changeante. De fait, l'interprétation de ce qui est une entrave à la dignité l'est aussi et l'administration pénitentiaire joue sur cela. De plus, la personne détenue est-elle réellement considérée comme une personne digne par la société ? Dans la loi de 2009 [dite « loi pénitentiaire », dont certaines dispositions sont encore en vigueur aujourd'hui, ndlr], des dizaines et des dizaines de points ne sont pas abordés : l'isolement administratif, les affectations, les transferts, les soins, le droit d'association, etc. Or, chacun de ces points représente un droit fondamental. Je n'ai donc aucun mal à dire que le système carcéral est l'un des appareils d'État les plus éloignés du respect de la dignité.

Comment s'est passée votre réinsertion ?

E.J. : En France, la réinsertion est uniquement proposée sur trois axes : le logement, l'emploi et l'accès aux soins si nécessaire. La personne est donc considérée uniquement à travers sa capacité à être employée, à pouvoir vivre en appartement ou à payer son loyer. S'ajoute le fait que retrouver sa place dans la société est extrêmement difficile. J'étais complètement ignorant de tout fonctionnement sociétal : je n'avais jamais eu de carte bancaire, je ne savais pas comment fonctionnaient les administrations, etc. Il fallait tout réapprendre parce que le temps carcéral n'a jamais été utilisé comme un temps de préparation à la réinsertion. Le système carcéral est incapable de préparer les personnes détenues à retrouver une place de citoyen dans la société, notamment pour les longues et les très longues peines.

Justement, comment avez-vous fait pour retrouver un emploi ?

E.J. : Il faut faire accepter le fait qu'on a manqué plusieurs années et qu'on ne pourra pas les rattraper. On peut mentir, mais le futur employeur peut demander le casier judiciaire. Si on dit la vérité, on s'expose à des refus quasi systématiques. Si on regarde mon parcours, le seul emploi que j'ai trouvé il y a 17 ans c'était un contrat aidé dans une association lyonnaise. Ensuite, j'ai créé mon emploi au sein d'une association qui m'a employé pendant 5 ou 6 ans. Puis, quand je me suis installé en Lozère, une assistante sociale m'a proposé un travail, mais c'était encore un contrat aidé. Bilan de l'histoire : à ma sortie de prison, j'étais en contrat aidé et 17 ans plus tard, je suis encore en contrat aidé. J'aimerais créer une entreprise, mais il faut que j'obtienne une réhabilitation judiciaire, ce qui est extrêmement difficile.

Comment retrouve-t-on le sentiment de dignité après une longue peine ?

E.J. : Lorsque j'étais en détention, je ne me suis pas posé la question de la dignité. J'étais tellement habitué au fonctionnement du système carcéral qu'être digne ou pas n'était pas ce qui m'importait. Après ma libération, je me suis rendu compte que c'était extrêmement compliqué de se positionner comme quelqu'un qui a les mêmes droits que les autres. Est-ce que tout d'un coup, en sortant de prison, on devient quelqu'un de convenable et de digne ? Par exemple, on peut être privé de ses droits civiques pendant 10 ans maximum. En ce qui me concerne, la Justice a oublié de me les rendre. Cela fait donc 17 ans que je ne peux pas voter.

Selon vous, qu'est-ce qui explique cette situation ?

E.J. : Il y a une forme d'autarcie dans le fonctionnement du système carcéral. Or, les seules personnes qui connaissent cette réalité sont celles qui sont passées par la case prison. Elles ne sont ni écoutées ni écoutables. Est-ce qu'il y a une parole plus suspecte que celle d'une personne incarcérée ou anciennement détenue ? Quel crédit peut-on accorder à une personne qui a été ou qui est incarcérée ? Personne ne peut questionner ce qui se passe à l'intérieur des prisons. Pourtant, quand on sait que l'administration peut se permettre d'avoir jusqu'à 130 morts par an, sans avoir à se justifier... C'est pourquoi il faut tenir bon face à cet énorme rouleau compresseur qui, au-delà des problématiques de non accès aux droits, broie la personne qui est incarcérée, mais aussi ses proches. Confucius disait « certaines des utopies d'hier sont devenues des réalités d'aujourd'hui ». Nos rêves d'aujourd'hui pourraient donc devenir les réalités de demain. C'est là que se situe la bataille.

Des prisons indignes

La vétusté et le manque d'entretien font que les conditions sont souvent indignes en prison. S'ajoute la surpopulation carcérale : la densité moyenne de population dans les établissements pénitentiaires oscille autour de 117,7 %. Selon le Conseil de l'Europe, la France se situe à la troisième position des pays européens où la surpopulation est la plus importante, après la Macédoine du Nord et la Roumanie. Enfin, au 1^{er} juillet 2019, on dénombrait 1 600 matelas au sol dans les prisons. Des situations qui ont valu à la France d'être plusieurs fois condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour « traitements inhumains et dégradants ».

« Est-ce qu'en sortant de prison, on devient quelqu'un de digne ? »

